

# COMPTE-RENDU DU 10 JUILLET 2020

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 7

Votants : 12

présidence

L'an deux mille vingt, le dix juillet à onze heures quarante-cinq minutes le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la

de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juillet 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, Mme Isabelle MONNET M. Régis BRANGER, Mme Elise BRÉMONT.

ABSENTS AVEC POUVOIRS:

Mme Catherine FLANDRE donne pouvoir à M. Laurent

MORICHON

Mme Isabelle JOGUET donne pouvoir à Mme Isabelle MONNET  
Mme Sabrina MENAND BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

M. Jacques DUBOIS donne pouvoir à M. Alain GENEUVRE

Mme Frédérique TRASSARD donne pouvoir à M. Gérard

BOUTON

EXCUSEE : Mme Anne-Marie MARTIN

ABSENTS : M. Laurent ETOURNEAU, M. David BAUDRY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

**Ordre du jour :**

- **Augmentation du prix des repas servis à la cantine**
- **Délibération autorisant le SDEER 17 à établir un devis**
- **Sénatoriales . Élections des délégués et suppléants au scrutin secret**
- **Questions diverses**

### **Augmentation du prix des repas servis à la cantine**

Sur la proposition de **Madame Isabelle JOGUET**, Adjointe chargée des affaires scolaires et plus précisément de la gestion de la cantine scolaire, **Monsieur le Maire** suggère au Conseil Municipal d'augmenter le prix des repas servis aux enfants et aux enseignants, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

Vu la circulaire préfectorale en date du 11 juillet 2006,

### **DECIDE**

\* d'augmenter le prix du repas servi aux enfants et de le porter de 2, 20 € à 2, 25 €

\* d'augmenter également le prix du repas servi aux enseignants, et de le porter de 4,20 € à

4,30 €.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à la rentrée de septembre 2020.

### **Délibération autorisant le SDEER 17 à établir un devis**

Vu le compromis de vente d'immeuble signé le 6 juillet 2020 en l'étude de Maître LEY à Tesson entre la société « Les Chataigniers » et la Commune de Tesson,

Vu la demande du SDEER 17, Syndicat Département d'Électrification et Équipement Rural de la Charente-Maritime ,

Le Maire expose au conseil municipal la demande du SDEER afin d'obtenir une délibération l'autorisant à établir un devis pour la viabilisation du lotissement « Les Châtaigniers »

**Le conseil municipal :**

#### **DECIDE**

- d'autoriser le SDEER 17 à établir un devis au profit de la Commune de Tesson en vue des travaux de viabilisation du Lotissement Les Châtaigniers situé en section ZI n ° 132.

### **Sénatoriales . Élections des délégués et suppléants au scrutin secret**

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire n° INTA2015957J du 20 juin 2020 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux et sa lettre de transmission ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés (M . Gérard BOUTON et M. Alain GENEUVRE) à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes (M. Mathieu FAVRIAU et Mme Elise BREMONT)

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une seule liste est déposée et enregistrée qui est composée par :

- M. Laurent MORICHON né le 14/12/1961 à Saintes
- Mme Isabelle JOGUET née 27/03/1957 à Neuilly/Seine
- M. Alain GENEUVRE né le 15/07/1958 à Dinan
- M. Mathieu FAVRIAU né le 02/12/1987 à Niort
- Mme Elise BREMONT née le 10/08/1972 à Ruffec
- M. Gérard BOUTON né le 28/08/1949 à Saint-Vallier

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

La liste A est élue avec 12 voix.

***L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.***